



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°7
VENDREDI 27 AOUT 2010 A 20H30

Etaient présents (11) BARRE Patricia BAILLARGEAU Katell -BEAUFRETON Guy - BROCHU Julien - FAVROU Marie-Françoise - FRUCHET Manou - GODET André - POIRIER Jean-Marie - SACHOT SOULARD Geneviève - SOURISSE Jacky - VIGNERON Jean-Claude

Etaient absents excusés (4): BRIAND Philippe - LAVAUD Sonia - MORIN Stéphane - SOURISSEAU Geneviève

Désignation de la secrétaire de séance : Geneviève SACHOT

Après lecture du registre des délibérations de la séance du 09/07/2010, aucune observation et objection n'étant formulées, Monsieur le Maire demande aux membres du CM de l'approuver.

Décision prise par le maire par délégation du conseil municipal :

DPU non exercés:

- Une parcelle de terrain avec construction cadastrées Section B 2185 pour une surface de 3227 m² situées rue Marie Mayne.
- Une parcelle de terrain cadastrées Section B 1862p pour une surface de 1000 m² situées rue de l'Ouche Hallier.
- Trois parcelles de terrain avec habitation cadastrées Section B 2590, B 2592 et B 521 pour une surface totale de 192 m² situées rue de Tempyre.

1/ Approbation d'une convention SOCOTEC concernant la vérification d'installations électriques.

Des visites de sécurité sont programmées en octobre pour les bâtiments suivants :

- salle polyvalente et restaurant scolaire
- foyer des jeunes et centre périscolaire
- gîte et moulin de Poupet

Une vérification des installations électriques est nécessaire, et la proposition de la SOCOTEC s'élève à 320€ ht pour la salle polyvalente et le restaurant scolaire ainsi que de 250€ ht pour le foyer des jeunes et le centre périscolaire.

Le gîte et le moulin ne sont pas concernés car, en tant que locaux à sommeil, ils subissent chaque année un contrôle de leurs installations.

Le montant de la convention proposée à l'acceptation du Conseil Municipal est donc de 570€ ht.

Le conseil approuve le montant de la convention à l'unanimité.

2/ Projet de modification des statuts et d'extension du périmètre géographique du « Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux menhirs roulants ».

Il s'agit de modification nécessaire pour élargir le périmètre du Syndicat à deux affluents de la Sèvre qui sont « Le Blanc et ses affluents » ainsi que « La Crume et ses affluents ». Les Communes qui sont concernées pour entrer dans le Syndicat sont : Chambretau, Les Landes-Génusson, La Gaubretière et Saint Martin des Tilleuls.

Le projet de modification permet :

- de redéfinir la dénomination du Syndicat Hydraulique de la Sèvre-aux-Menhirs-Roulants en Syndicat de la Sèvre-aux-Menhirs-Roulants et de ses affluents ;
- de modifier la représentation des Communes au sein du Comité Syndical en la portant d'un délégué à deux délégués ;
- de redéfinir les compétences du Syndicat pour les adapter au nouveau périmètre ;

Le conseil approuve le projet à l'unanimité.

3/ Convention entre la commune et Vendée Eau concernant la mesure du débit des poteaux et des bouches d'incendie de notre commune.

Vendée Eau a décidé d'entreprendre à sa charge, la première mesure de débit des poteaux d'incendie en Vendée, pour le compte des communes adhérentes qui le souhaitent, pour alimenter la future base de données SIG de la protection contre l'incendie créée par Géo Vendée et le SDIS de la Vendée.

Une convention précisant les modalités de cette opération est donc soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Le conseil accepte à l'unanimité.

4/ Délibération concernant la suppression d'exonération de 2 ans de la taxe foncière (propriétés bâties) sur les constructions nouvelles.

Actuellement les constructions nouvelles sont exonérées pendant une durée de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La possibilité est donnée aux communes de supprimer par délibération l'exonération de la part communale de cette taxe pour ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Pour être applicable en 2011, cette délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2010.

Monsieur le Maire propose la suppression de cette exonération.

Le conseil approuve la suppression de cette exonération par 10 voix pour et une abstention.

5/ Questions diverses.

a) Suite au projet du Conseil Général de trouver un itinéraire bis pour désengorger l'accès au Puy du Fou, qui a suscité de vives réactions, Monsieur le Maire informe les conseillers des différentes rencontres avec les représentants du Conseil Général ainsi que de la réunion d'information avec les riverains.

Le test de déviation mis en place en Juin, qui a contribué à faire grandir le mécontentement, est maintenant terminé.

Une nouvelle rencontre sera programmée à l'automne avec le Conseil Général qui présentera l'analyse des comptages effectués cet été ainsi que l'étude de la sécurisation de certains points jugés dangereux.

b) Personnes âgées : Une série de 8 séances autour de l'alimentation et de l'activité physique est proposée aux seniors. Réunion d'info le 14 septembre 2010 de 10h à 12h à la salle polyvalente pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

c) Invitation pour la randonnée de la Sèvre samedi 11 septembre.

PROCHAINE REUNION :

Le vendredi 1^{er} octobre 2010 à 20h30